

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé

A.Gt 21-04-2004

M.B. 14-07-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, notamment le chapitre XIII;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Conseil :

1. En tant que membres effectifs :

1° Représentants de l'Enseignement libre confessionnel subventionné :

- M. Francis BRUYNDONCKX, Secrétaire général adjoint de la FESeC
- M. Jean-François DELSARTE, Secrétaire général adjoint de la FédEFoC
- Mme Geneviève VANDECASTEELE, Conseillère pédagogique
- M. Eric GILLET, Conseiller pédagogique principal
- M. Christian LIEUTENANT, Directeur
- M. Michel GOOSSENS, Directeur
- M. Philippe ENGLEBERT, Directeur

2° Représentants de l'Enseignement organisé par la Communauté française :

- M. Jean STEENSELS, Directeur général adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

- M. Guy PIOT, Directeur
- Mme Paulette TOURON, Directrice

3° Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- M. Philippe DELIEGE, Conseiller C.E.C.P.
- Mme Françoise REUBRECHT, Détachée au C.E.C.P.
- M. Jacques MOUTON, Détaché au C.E.C.P.

4° Représentants du libre non confessionnel subventionné :

- M. Raymond VANDEUREN, Administrateur délégué de la F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

A. Niveau fondamental

- M. Freddy LIMBOURG, C.S.C.
- M. Pascal CHARDOME, C.G.S.P.
- M. Marc WILLIAM, A.P.P.E.L.

B. Niveau secondaire

- M. Clément BAUDUIN, C.S.C.
- M. Michel VRANCKEN, C.G.S.P.
- M. Roland ZANASI, S.L.F.P.



2. En tant que membres suppléants :

1° Représentants de l'Enseignement libre confessionnel subventionné :

- M. Baudouin DUELZ, Secrétaire général de la FESeC
- M. Godefroid CARTUYVELS, Secrétaire général de la FédEFoC
- Mme Marie-Noëlle CORNET, conseillère pédagogique
- Mme Bénédicte BEAUDUIN, Juriste
- M. Luc WARNIER, Directeur
- M. Joël DEGUELGRE, Directeur
- M. Bernard DELCROIX, Directeur

2° Représentants de l'Enseignement organisé par la Communauté française :

- M. Émile FIEVET, Directeur
- M. Jean-Louis FRANCOIS, Directeur
- Mme Yasmine LORENT-DRICOT, Directrice

3° Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- M. Jean-Luc DEMOL, Directeur
- M. Didier PIRLOT, Détaché au C.E.C.P.
- M. Freddy SOHIER, Directeur

4° Représentants du libre non confessionnel subventionné :

- M. Jean-Marie CAPOUILLEZ, Président de la F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

A. Niveau fondamental

- M. José LESCROART, C.S.C.
- M. Francis CLOSON, C.G.S.P.
- Mme Andrée BODY, S.L.F.P.

B. Niveau secondaire

- M. Claude DOGOT, C.S.C.
- Mme Christiane CORNET, C.G.S.P.
- M. Daniel BOUVY, S.L.F.P.

Article 2. - Le secrétariat du Conseil général est assuré par un membre du personnel du Service général de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement spécial.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2004.

Article 4. - Le Ministre ayant l'Enseignement spécial dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 avril 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

